

Christophe JALBERT
 16 av de BOURRAN
 BAT A
 12000 RODEZ
 Mail : christophe.jalbert@natilia.fr
 TEL 06.85.10.68.14

BULLETIN D'ENGAGEMENT
RANDO MOTO ST CHRISTOPHE
TELETHON
03 DECEMBRE 2011

Date limite d'engagement : 26 Novembre 2011 (limité à 100 motos)
 (balades d'environ 65km Avec 4 zones technique facultative)

PILOTE NOM : _____ PRENOM : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Adresse mail : _____

PERMIS Catégorie : _____ n° : _____

MOTO Marque : _____ Cylindrée : _____
 Type : O 2 temps O 4 temps N° immatriculation : _____

ASSURANCE N° : _____ Compagnie : _____

	TARIF	NOMBRE	TOTAL
Randonnée + café du matin + Repas Midi	40,00 €	_____	_____ €

Je joins :

- *un chèque libellé à l'ordre de l'Association Vallon Moto Verte d'un montant de _____ €
- *une enveloppe affranchie pour le retour de la confirmation d'engagement, (ou adresse mail),

Je soussigné _____

- *demande à m'engager dans la **RANDO TELETHON**,
- *reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route,
- *renonce à tout recours ou poursuites de quelques nature que ce soit à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourrait survenir à l'occasion de la randonnée du 03 Décembre 2011

Nota : Le règlement des frais d'engagement et l'envoi de l'enveloppe affranchie ou adresse mail conditionnent le retour de la confirmation d'engagement,

Fait le

Mention « je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'approuve » et signature

A

REGLEMENT PARTICULIER DE LA RANDO

PREAMBULE : La RANDO n'est possible que grâce aux autorisations données par les municipalités et les propriétaires des terrains traversés. Aussi, il est demandé à chacun, pilotes et accompagnateurs, de respecter le tracé et de n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués (l'organisation se réserve le droit d'engager des sanction ayant pour but le dédommagement de dégâts occasionnés par le passage sur des terrains non autorisés).

1 DEFINITION : L'association Vallon Moto Verte organise dans la région de Saint Christophe le samedi 03 Décembre 2011 une randonnée moto tout terrain – niveaux moyen minimum. Elle est ouverte à tout type de motocyclette répondant aux normes de sécurité imposées par le code de la route.

2 PARTICIPANTS ADMIS : La RANDO TELETHON est réservée aux pilotes âgés de 18 ans et +, titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristique de sa machine et à jours de leurs cotisations d'assurance.

3 DEMANDES D'ENGAGEMENT : Les pilotes devront envoyer leur demande d'engagement directement à l'association organisatrice, accompagné d'un chèque du montant des droits d'engagement.

Les bulletins d'engagement, complétés et accompagnés du chèque du montant de l'inscription, devront parvenir au plus tard le **23 Nov. 2011**. Dans tout les cas l'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'engagement sans avoir à justifier sa décision. Le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le pilote accepte en intégralité les prescriptions du code de la route et du règlement particulier de la randonnée.

La confirmation de l'engagement d'un pilote ne lui sera retournée que si celui ci a joint une enveloppe timbrée à son nom et adresse (ou son adresse mail).

Les pilotes ayant avertis l'association par courrier l'association organisatrice de leur désistement avant le **30 Novembre 2009** verront leurs droits d'engagement remboursés (joindre 1 enveloppe timbrée pour le retour du chèque). Une retenue de 15 € sera appliquée pour frais de dossier. Les pilotes engagés, absents le jour de la randonnée et non excusés ou qui ne prendraient pas le départ, ne verront pas leur droits d'engagement remboursés.

4 TARIFS :

Randonnée + café du matin + repas midi + **40,00 €**

5 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES :

Les pilotes participant à la randonnée devront se présenter au contrôle administratif (**GARAGE RENAULT ST CHRISTOPHE**) qui sera ouvert le **samedi 03 Dec de 8h00 à 9h30 et départ des 1^{ères} moto à 9h00**.

Sont vérifiés :

*la conformité du bulletin d'engagement (nom du pilote, permis de conduire, assurance...)

*le paiement des droits d'engagement,

*pneus FIM, bouchons et mousse de guidon, protection de pignon de sortie de boîte, boules de protection d'extrémité de levier de frein et d'embrayage, accélérateur et cales pieds libres, bruit excessif, phare, plaque d'immatriculation...,

6 CIRCUIT :

Le circuit de la randonnée est constitué de 1 boucles d'environ 55 km d'une durée d'environ 4h00, qui sera parcouru 1 boucle le matin et 1 l'après-midi. Le **circuit comporte quelques zones techniques qui peuvent être évité pour les moins courageux**. La randonnée empruntera des chemins et terrains publics ou privés. Par mesure de sécurité les participants ne devront pas quitter le tracé.

7 RAVITAILLEMENT :

Le ravitaillement en carburant se déroulera sur le site du parking du garage Renault a Saint Christophe et s'effectuera avant le départ de l'après-midi.

8 DEPART :

Les pilotes partiront du Garage de Saint Christophe par groupe de 5 toutes des 2 minutes à compter de 9h00.

Les motocyclettes ne correspondant pas aux vérifications de l'article 1 (pneus FIM, bouchons et mousse de guidon, protection de pignon de sortie de boîte, boules de protection d'extrémité de levier de frein et d'embrayage, accélérateur et cales pieds libres, bruit excessif, phare, plaque d'immatriculation,...) ne pourront pas prendre part à la randonnée.

9 APPLICATION DU REGLEMENT :

Il est rappelé que l'association organisatrice se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité.

10 SANCTIONS :

Seule le pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage, sous peine de sanction.